

## Compte-rendu du groupe de travail pêches traditionnelles Madrid, mercredi 23 avril 2014, Ministère

Présidence : F. Portela Rosa (Viana Pesca),  
Secrétariat : JM Robert (CC Sud)

Les membres du Groupe de travail ont été informés que JM Ortiz ne pourrait finalement pas assumer la présidence de ce groupe de travail. Il a été indiqué qu'en vertu des accords ayant préfiguré la création du CC Sud, la présidence de ce groupe devait être assumée par un représentant espagnol. Le secteur espagnol a proposé Sergio Lopez, Directeur de la fédération régionale des Cofradias de Galice, qui a été élu. Néanmoins, F. Portela Rosa, ayant participé à la préparation de cette réunion en sa qualité de vice-président, assumera la présidence de ce groupe à titre transitoire pour cette réunion.

Le Compte-rendu et l'ordre du jour de cette réunion ont été validés.

### Mise en œuvre de la PCP :

#### Obligation de débarquement :

Le secrétaire général a rappelé qu'une réunion spécifique serait organisée le 25 matin sur ce sujet, et qu'elle serait l'occasion de couvrir globalement cette nouvelle obligation. Il a souhaité interroger les membres de ce groupe de travail sur les points spécifiquement liés à la pêche artisanale.

Les membres du secteur ont indiqué que nouvelle obligation serait particulièrement contraignante pour les unités de petite taille, qui sont souvent âgées, et peu adaptées à ce nouveau contexte réglementaire. Il sera particulièrement important d'obtenir une exemption pour tous les pêcheurs pratiquant leur activité à l'hameçon. Enfin, la réalité des territoires devra aussi être prise en compte, à l'instar de l'absence d'usine de transformation sur certaines îles composant la Macaronésie.

#### Consultation Mesures techniques :

La consultation organisée par la Commission européenne, ainsi que le projet de réponse du CC Sud, ont été présentés. Ce dernier n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers.

### Projet ValorPescar :

Après un rappel du contenu et de l'historique du programme, les membres se sont accordés sur le fait que celui-ci était sans doute trop ambitieux et pas assez bien défini. Ils ont souhaité que des actions perdurent sur ce sujet, afin d'améliorer les stratégies de valorisation pour les produits issus de la pêche artisanale. Plusieurs exemples ont en



effet permis de démontrer qu'il était possible d'insuffler de vraies dynamiques. Le partage des expériences devra constituer la première priorité. Afin de mutualiser les moyens, les différents GLAC seront interrogés à cette fin. Il pourra être souhaité dans un deuxième temps de fédérer les acteurs autour de cette initiative.

## Pêche récréative

E. Graupera Monar a présenté aux membres les ambitieux travaux qui ont été menés dans le cadre du CC Méditerranée. Ces travaux auront au total duré 2 ans, soulignant la difficile relation entre pêcheurs professionnels et plaisanciers. Les membres ont tous reconnu qu'il existait un déficit de données entourant la pratique de la pêche plaisance, et qu'il pouvait exister dans certaines situations une concurrence déloyale entre pêcheurs professionnels et plaisanciers. Le contexte réglementaire est de plus très variable selon les zones. Les membres ont très favorablement accueilli la démarche menée au sein du CC Méditerranée, et jugé opportun de travailler sur ce sujet. Cela est d'autant plus cohérent que la nouvelle PCP évoque la pêche plaisance, et qu'il existe de réelles volontés de travailler de manière collaborative avec les professionnels au sein de la pêche plaisance.

Il a donc été convenu de mettre en ligne les documents adoptés par le CC Méditerranée sur ce sujet, et qu'un tour d'horizon des différentes situations nationales serait réalisé puis présenté lors du prochain groupe de travail.

## Palourde japonaise :

Le secrétaire général a informé les membres des éléments de contexte scientifiques entourant la revendication française sur la taille minimale de cette espèce. Il a par ailleurs été rappelé qu'un avis du CC Sud avait déjà été adopté sur ce sujet. Les membres ont validé cette demande, et un avis sera préparé dans la perspective du prochain Comité Exécutif, recommandant une suppression de la taille minimale de la palourde japonaise au niveau communautaire, adossée à une fixation de la taille minimale au niveau de chaque Etat Membre.

## Pescatourisme

Un tour d'horizon des pratiques de Pescatourisme au sein des différentes zones du CC Sud a été réalisé. Pour la France, il a été indiqué que cette activité s'était beaucoup développée via l'axe IV du FEP. Le principal problème provient aujourd'hui des contraintes réglementaires, et d'une administration peu conciliante. Le secteur français s'est montré très intéressé pour poursuivre le partage d'expérience.

Aux Açores, il a été indiqué que cette activité était très régulée, et qu'elle ne rencontrait malheureusement qu'un faible succès. Aux Canaries, le potentiel de développement du PescaTourisme est très important, mais il est aussi entravé par les contraintes réglementaires.





Conseil Consultatif Régional Sud  
6 rue Alphonse Rio  
56100 Lorient - FRANCE  
• TEL : +33 297 63 11 00  
• FAX : +33 297 63 91 06  
info@ccr-sud  
adhes@ccr-sud • ogan@ccr-sud  
www.ccr-sud

## Organisation du groupe de travail :

Il a été convenu de tenter de préparer plus en amont les réunions de ce groupe de travail.

F. Portela Rosa a indiqué que la plus value d'un CC était constituée par la qualité du travail de ses membres, et qu'il convenait donc de cibler les thématiques de travail pour qu'elles soient les plus pertinentes possible.

## Questions diverses :

\* Il a été proposé d'étudier une modification générale du maillage minimal pour la pêche au filet, à hauteur de 100 mm minimum. Le secteur français a indiqué que cette question devait être appréciée pêcherie par pêcherie.

\* Il a aussi été souligné que certaines dispositions au sein du règlement contrôle n'étaient pas adaptées à certaines configurations de pêcheries, et qu'elles pouvaient même être très impactantes. C'est le cas des délais de notifications préalables pour les pêcheurs dont certaines captures sont soumises à des plans de gestion, alors qu'ils pêchent près des côtes et de leur port d'origine. Ce ressenti a été largement partagé, d'autant que cette obligation peut aussi poser des problèmes en matière de sécurité et dégrader la qualité des données issues des flux déclaratifs. Un projet d'avis sera donc proposé sur ce sujet lors du prochain Comité Exécutif.

## Principales conclusions de la réunion :

- Deux projets d'avis (Taille minimale palourde japonaise, notification préalable) seront proposés au prochain Comité Exécutif.
- Les travaux de partage d'expérience devront être poursuivis, pour ce qui concerne la valorisation et le PescaTourisme
- Une nouvelle thématique de travail portant sur la pêche plaisance sera développée.